

GUIDE TRANSPARENCE

PARTICULIERS

Tarifs des principales
opérations et services
de votre Banque
au 01.01.2009

Prix en Euros, exprimés taxes
incluses lorsque celles-ci sont dues.








BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE



Banque et populaire à la fois.

Sommaire

	Pages
 Suivre le fonctionnement de votre compte Vos opérations courantes Vos opérations exceptionnelles Les dates de valeur Le Droit au Compte	2
 Utiliser vos moyens de paiement Choisir votre carte bancaire Les services liés à votre carte Retirer des espèces Autoriser un prélèvement sur votre compte Emettre ou recevoir un virement Utiliser un chéquier Les incidents liés aux chèques Bénéficier de moyens de paiement alternatifs au chèque Les incidents ponctuels de paiement	4
 Accéder à votre banque à distance Par Internet Par Téléphone	8
 Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins	9
 Optimiser votre épargne Opérations sur titre Opérations sur or Opérations de bourse Droits de garde Autres produits et services Gérer votre patrimoine financier	10
 Financer vos projets Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus Frais de dossier Assurance Autres prestations	14
 Protéger votre famille et vos biens Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Location de coffres Successions	16
 Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger Vos opérations par carte bancaire Vos virements vers l'étranger Vos virements en provenance de l'étranger Autres prestations	18



Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
■ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	gratuit
■ Frais de tenue et de fonctionnement de compte	gratuit en 2009
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
■ Relevé de compte, selon la fréquence :	
■ mensuel	gratuit
■ par quinzaine (par mois)	2,30
■ décadaire (par mois)	3,60
■ hebdomadaire (par mois)	4,95
■ journalier (par mois)	18,00
■ Copie d'extrait	16,50
■ Edition de relevé de compte sur un automate	gratuit
■ Photocopie de chèque et de remise de chèque :	
■ En Agence	10,90
■ Par Internet (uniquement remise chèque)	3,05
■ Autres recherches	15,95
■ Frais de photocopie	1,00

Si vous ne disposez pas encore de votre Convention de Compte, vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre agence et de votre conseiller. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : www.bplc.fr

Vos opérations exceptionnelles

■ Clôture de compte :	
■ compte de dépôt	gratuit
■ comptes épargne (PEL, CEL,...)	gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	gratuit
■ Transfert de compte vers un autre établissement :	
■ comptes épargne (PEL, CEL, PEP)	100,00
■ Aide au changement de domiciliation	gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, hors Lorraine Champagne, contactez notre Agence BPDirect au 0 810 777 777 (n° Azur).

■ Gestion de compte inactif 35,00

Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

■ Versement ou retrait d'espèces	J
■ Remise chèques	maxi J+3
■ Paiement d'un chèque	J
■ Réception et émission d'un virement	J
■ Paiement d'un prélèvement	J
■ Versement sur compte épargne : 1 ^{er} jour de la quinzaine suivante	
■ Retrait espèces sur compte épargne : 1 ^{er} jour de la quinzaine en cours	

Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation

■ Le Service Bancaire de Base, selon décret du 17/01/2001	gratuit
■ Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert à la BPLC sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-I du CMF	
Pour connaître les services concernés, consultez un conseiller BPLC.	



Utiliser vos moyens de paiement

Choisir votre carte bancaire

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 0 825 08 24 24 (0,15€/min) (7 jours/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait

- Carte Cirrus - Réseau Mondial
- Carte Cirrus - pour les 16/28 ans
- Carte Cirrus - pour les 12/15 ans

Par an

18,50

13,25

gratuit

Carte de paiement

* Une réduction est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte (hors Visa 1^{er} et Infinite)

- Monéo
- Carte Visa Electron*
- Carte Nationale et Internationale à débit immédiat*
- Carte Nationale et Internationale à débit différé*
- Carte Foot à débit immédiat*
- Carte Foot à débit différé*
- Carte Visa Premier
- Carte Infinite
- E-Carte Bleue

9,50

27,00

36,00

43,50

39,70

46,80

122,00

290,00

6,00

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable ("revolving"), sous forme de réserve d'argent.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

- Créodis
- Carte Réserve Plus

17,00

6,25

Les services liés à votre carte

■ Sécuriplus : Assurance perte et vol des moyens de paiement :

- 1 assuré
- 2 assurés

24,00

32,00

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur. Pour faire opposition, appelez le 0 825 08 24 24 (0,15€/min) (7 jours/7, 24h/24)

- Réédition du code confidentiel
- Refabrication de carte en urgence (72h)
- Recherche de facturette en France
- Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB
- Frais d'opposition sur carte pour perte, vol ou abus

7,50

8,80

gratuit

gratuit

gratuit

16,00

Retirer des espèces (en France et au sein de la zone Euro)

- Retrait d'espèces à un Distributeur du Groupe Banque Populaire et Point Argent
- Retrait d'espèces à un Distributeur d'un autre établissement bancaire :
 - A compter du 1^{er} retrait dans le mois pour une carte Visa Electron
 - A compter du 5^e retrait dans le mois pour une carte Visa internationale, Eurocard Mastercard

gratuit

1,00

1,00

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire et Point Argent.

- Retrait d'espèces au Guichet de votre agence
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)

gratuit

15,10

Autoriser un prélèvement sur votre compte

- Frais de mise en place d'un avis de prélèvement (hors Services Publics)
- Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP (par an, soit 2 prélèvements semestriels de 6,50 €)

9,00

13,00

Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Emettre ou recevoir un virement

■ Virements occasionnels ou permanents reçus	gratuit
■ Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte BPLC	gratuit
■ Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement :	
■ Par internet	gratuit
■ Au guichet de votre agence (avec RIB)	4,10
■ Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	gratuit
■ Coût par opération	1,70

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Internet.

Utiliser un chéquier

■ Dépôt d'un chèque sur votre compte	gratuit
■ Paiement par chèque	gratuit
■ Renouvellement automatique de chéquier	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile en recommandé avec AR	6,20
■ Chèque de banque	11,50
■ Frais d'opposition sur chèque par chèque (par an, soit 2 prélèvements semestriels de 7,25 €)	14,50
■ Frais d'opposition par série de chèques (par an, soit 2 prélèvements semestriels de 15,75€)	31,50

Les incidents liés aux chèques

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : la lettre d'information préalable avant rejet, les frais de rejet, la commission d'intervention, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,95
■ Forfait de rejet d'un chèque pour défaut de provision :	
■ Montant du chèque rejeté ≤ à 50 €	forfait 30,00
■ Montant du chèque rejeté > à 50 €	forfait 50,00

Aucun frais supplémentaires ne sont appliqués si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1^{er} rejet.

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque (par mois) 3,95

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier)
Comprenant :

- 1 carte Visa Electron (transaction de retraits aux GAB autres que Groupe BP : 1 €)
- 1 chèque de banque / an,
- RIB,
- 6 prélèvements automatiques maximum / mois,
- 2 virements occasionnels avec RIB / mois
- 2 virements permanents / mois (la mise en place des avis de prélèvement se fera aux tarifs indiqués par ailleurs, payable en 1 seule fois),
- 1 accès à Cyberplus IDEAL et Tonalité Plus.

Le dépassement du nombre d'écritures autorisées donnera lieu à une facturation selon barème en vigueur.

Les incidents ponctuels de paiement

■ Découvert de compte non convenu :	
intérêts débiteurs	Taux de base BPLC + 13,60%
(dans la limite du taux d'usure publié trimestriellement au Journal Officiel)	
■ Commission d'intervention pour provision insuffisante :	
■ par opération	8,60
■ plafond mensuel	230,00
(50 % de réduction pour les moins de 28 ans)	
■ Rejet d'un virement, TIP, prélèvement dont échéance de prêt consommation ou immobilier, pour défaut de provision	
■ Montant du paiement rejeté < à 20 €	Frais équivalents au montant du paiement rejeté
■ Montant du paiement rejeté ≥ à 20 €	Maxi 20,00
■ Frais par Saisie Attribution	84,00
■ Frais par Opposition Administrative	10% du montant de l'opposition, max : 200,00
■ Frais par Avis à Tiers Détenteur	84,00
■ Lettre de couverture de compte débiteur	15,80
■ Lettre d'information de compte débiteur supérieur à 57 jours	10,00
■ Lettre de mise en demeure	21,00



Accéder à votre banque à distance

Par Internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion) :
 - Version OPTIMAL* **2,80/mois**
 - Frais de mise à disposition lecteur d'authentification* **9,90**
PassCyberplus (pour opérations spécifiques) **sous conditions**
 - Version IDEAL **gratuit**
- * gratuit pour les moins de 28 ans et les clients résidant hors Lorraine, Champagne.

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Cyberplus vous permet de gérer vos comptes par Internet de manière totalement sécurisée.

Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation Équipage ce service bénéficie d'un tarif préférentiel.

Par Téléphone

- Serveur Vocal "Tonalité Plus" :
 - Composez le 0 892 68 19 93 **0,34€/min**
- Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un conseiller :
 - Composez le 0 820 33 70 00 **0,12€/min**
- SMS + :
 - Composez le 61110 à partir de votre mobile **0,35€/sms**
(+ prix du sms)

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettront de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (abonnement mensuel) 1^{er} mois gratuit : **2,00**

Avec Moviplus, recevez régulièrement sur votre mobile, le solde de votre compte et les dernières écritures enregistrées.



Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention (cotisation trimestrielle) dépend du type de carte choisi.

Contenu de base de votre convention

	Essentiel	Avantage	Privilège	Horizon (16-28 ans)
Tarifs à partir de	19,24	28,65	48,00	8,49
Cartes bancaires	Visa Electron	Visa, Mastercard	Visa Premier	Visa, Mastercard
Facilité de caisse (montant indicatif modulable en fonction de votre situation)	150 € Seuil de perception des agios 1,50 €	1000 € Seuil de perception des agios 3 €	3000 € Seuil de perception des agios 4,50 €	150 € Seuil de perception des agios 1,50 €
Cyberplus	Gratuit**	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit**
Crescendo ou virement permanent vers votre compte épargne	x	x	x	
Fructi Budget option 1	x	x	x	
Sécuriplus 1 Assuré	x	x	x	x
Privilèges Equipage		x	x	
Info Service Equipage		x	x	

OPTIONS

Cyberplus Optimal	x	x	x	
Moviplus	x	x	x	x
Fructi Budget option 1				x
Fructi Budget option 2	x	x	x	x
Sécuriplus 2ème Assuré	x	x	x	x
2ème carte à demi-tarif hors Visa Premier et Infinite		x	x	x

Votre cotisation Equipage est prélevée trimestriellement et vous bénéficiez systématiquement d'une réduction de 10 % sur l'ensemble des produits et services souscrits dans le cadre de votre Convention.

* Cyberplus IDEAL
** Cyberplus OPTIMAL



Optimiser votre épargne

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Opérations sur titres

■ Souscription OPCVM hors Groupe Banque Populaire	51,00
■ Souscriptions diverses 1,79% du montant de l'opération	
■ Minimum par opération	5,50
■ Maximum par opération	18,50
■ Attributions	
■ Par titre	0,55
■ Minimum	5,50
■ Maximum	18,50
■ Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA (par opération)	30,50
■ Transfert de compte-titres (hors Groupe BP)	
■ Par ligne	5,00
■ Minimum	120,00
■ Relevé de portefeuille titres	
■ Mensuel	3,50
■ A date rétroactive	31,00
■ Edition après reconstitution manuelle	230,00
■ Tenue de compte PEA (par compte)	25,00
■ Récupération des doubles impositions (par dossier)	6,00
■ Titres non cotés au PEA (ouverture de dossier)	96,00

Opérations sur or

■ Transactions jusqu'à 4 500,00 €	2,50%
■ Minimum par ordre	55,00
■ Transactions à partir de 4 500,00 €	2,00%

S'y ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, frais de tri, etc. Ces frais seront répercutés sans commission complémentaire de la BPLC.

Opérations de bourse

Les tarifs ci-dessous n'incluent ni les courtages (sauf indication contraire) ni les frais prélevés par la société de Bourse, ni l'impôt de Bourse.

	Minimum en €
■ Achat/Vente d'actions (courtage inclus) 1,20 % du brut (par opération)	19,49
■ Achat/Vente de titres nominatifs (courtage inclus) 1,20 % du brut (par opération)	40,00
■ Achat/Vente d'obligations (courtage inclus) 0,72% du brut (par opération)	19,49
■ Bourse étrangère 1,55% du brut (par opération)	45,00
■ MONEP 3,59% du brut (par opération)	40,00
■ Prorogations 0,24% du brut (par opération)	22,00



Optimiser votre épargne

■ Ordre SRD 0,02% par jour du brut à partir du 4 ^e jour	
■ Ordre non exécuté jour/ordre	
■ A partir du 4 ^e jour	0,21 %
■ Minimum/mois	5,00
■ Ordre de bourse par Internet BPLC 1,08 % du brut	17,00
■ Ordre de bourse passé par LineBourse (Tarif dégressif)	
■ Inférieur à 1 500 €	Par ordre 10,76
■ De 1 501 € à 10 000 €	0,60 %
■ De 10 001 € à 40 000 €	0,54 %
■ Supérieur à 40 001 €	0,48 %

Droits de garde

Payables en début d'année au titre de l'année en cours.

■ Parts sociales BPLC	gratuit
■ Valeurs groupe et assimilés	
■ Tarif uniforme par compte titres	forfait 25,00
■ Autres valeurs	
■ 0,25% sur capitalisation au 31.12 + 5,00 € par ligne avec un minimum par compte de	33,00

Autres produits et services

■ Crescendo (abonnement annuel)	13,50
--	-------

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

■ Hisséo : alimentation automatique sur PEA Hisséo (abonnement annuel)	gratuit
---	---------

Gérer votre patrimoine financier

■ Relevé ISF	65,50
---------------------	-------



Financer vos projets

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

■ Taux de base BPLC (en vigueur au 01/07/08)	7,60 %
■ Découvert du compte convenu	Taux de base BPLC + 10,60 %
■ Frais de gestion standard (par trimestre) en cas d'intérêts débiteurs	10,60

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Frais de dossier

■ Prêts Personnels

■ 1,10% du montant du prêt	minimum 40 €
----------------------------	--------------

■ Prêts Etudes

Gratuit

■ Prêts Immobiliers standard :

■ ≤ 4 000,00 €	45,00
■ de 4 000,00 € à 8 000,00 €	90,00
■ supérieur à 8 000,00 €	
1% du montant du prêt avec un minimum de 160,00 €	

Assurance

■ Prêts Immobiliers et Prêts Etudes

■ Décès, perte totale et irréversible d'autonomie	de 1,55 € à 3,34 € / mois / 10 000 € suivant tranche d'âge
■ Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, arrêt de travail	de 2,33 € à 5 € / mois / 10 000 € suivant tranche d'âge
■ Décès séniors	8,50 € / mois / 10 000 €

■ Prêts Personnels

■ ≤ 21 500 € : convention AREAS (pour un assuré de moins de 65 ans) :	
• décès, perte totale et irréversible d'autonomie	7,00 € / mois / 10 000 €
■ > à 21 500 € :	
• décès, perte totale et irréversible d'autonomie	4,66 € / mois / 10 000 €
■ Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, arrêt de travail	7,00 € / mois / 10 000 €

■ Prêts Personnels séniors

■ Décès, perte totale et irréversible d'autonomie	11,25 € / mois / 10 000 €
--	---------------------------

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

Autres prestations

■ Duplicata du tableau d'amortissement	
■ En Agence	28,50
■ Par Internet	5,00
■ Information annuelle des cautions	15,30
■ Etude dossier délégation assurance emprunteur	119,60



Protéger votre famille et vos biens

Votre assurance personnelle

(Selon votre situation personnelle. Voir conditions en Agence)

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- Autonomis

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant
- Assur - BP Horizon

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-famille

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- Fructi-budget

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un an.

Assurer vos biens

- Assur BP - Auto
- Assur BP - Habitat

Location de coffres

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- **Ouverture de coffre** en cas de perte des clés
Forfait 51,50
+ frais d'intervention technique
- **Location** (par an selon le type et la taille du coffre)
 - Minimum 72,11
 - Maximum 206,00

Les durées de location inférieures à une année sont facturées prorata temporis.

- **Coffre-fort numérique : Sécuri-Coffre** 2,40/mois
(Accessible à travers l'abonnement Cyberplus IDEAL ou OPTIMAL)

Successions

- Frais d'ouverture d'un dossier de succession 53,00
- Frais de traitement du dossier de succession 37,50
Plus perception d'une commission par opération liée au traitement de la succession
(la liste détaillée des commissions est disponible en Agence).

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire **en devises** :
 - dans l'UE¹ et hors UE¹ **2,95%**
- Retrait d'espèces à un distributeur **en devises** :
 - dans l'UE¹ et hors UE¹ **+2,95**

Vos virements vers l'étranger

- Virements UE¹ inférieurs ou égaux à 50 000 euros SIMPLES
 - virement émis Papier **4,10**
 - virement émis télétransmission ou Internet **gratuit**
 - Eurovirement SEPA² Credit Transfer (SCP) **4,10**
(tous les paiements en euros vers les pays de l'Union Européenne et la Suisse)
- Virements UE¹ COMPLEXES et virements HORS UE
 - virement émis Papier **29,90**
 - virement émis télétransmission ou Internet **14,95**

A ces commissions peuvent éventuellement s'ajouter les frais suivants :

- virement émis en urgence **17,94**
- acquit SWIFT (demande justificatif paiement) **14,35**
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné **14,35**
- frais d'envoi d'un avis d'opéré (annexe) **0,72**
- frais OUR (tous frais donneur d'ordre) **variable selon pays**
- commission de change sur devises **voir autres prestations**
- Commission de paiement de chèque :
 - inférieur ou égal à 50 € **11,96**
 - supérieur à 50 € **29,90**
 - émission d'un chèque de banque en euros/devises **35,88**
+ commission de change sur devises

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement UE¹ SIMPLES inférieurs ou égaux à 50 000 € **gratuit**
(hors frais banques intermédiaires)
- Virement UE¹ COMPLEXES et virements HORS UE **21,53**
à ces commissions peuvent éventuellement s'ajouter les frais suivants :
 - IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné **14,35**
 - frais d'envoi d'un avis d'opéré (annexe) **0,72**
 - commission de change sur devises **voir autres prestations**

- Commission d'encaissement de chèque en euros :
 - inférieur ou égal à 50 € **gratuit**
 - supérieur à 50 € : sauf bonne fin encaissement **29,90**
59,80
+ commission de change sur devises **56,65**
 - chèque impayé **56,65**

Autres prestations

- Commission de change sur devises
 - < 50 € **5,00**
 - de 50,01 à 50 000 € **18,00**
 - > à 50 000 € **50,00**
- Frais de recherche
 - < 3 mois **18,50**
 - > 3 mois **24,63**
- + frais éventuels de la banque étrangère
- Comptes en devises
 - Ouverture **60,00**
 - Frais de gestion par an **Nous consulter**

Informations pratiques pour les VIREMENTS SIMPLES Union Européenne (voir liste des pays concernés ci-dessous).

Les virements Union Européenne doivent respecter les conditions suivantes :

- être libellés en euros d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros
- avoir un BIC (adresse SWIFT de la banque du bénéficiaire) et un IBAN (numéro de compte international du bénéficiaire) correctement renseignés
- ne pas comporter d'instructions particulières (urgence, valeur compensée, demande de copie SWIFT...)
- être saisis en frais partagés entre le bénéficiaire et le donneur d'ordre

Par défaut, dès lors que les virements Union Européenne ne respectent pas les conditions ci-dessus, ces virements seront qualifiés de VIREMENTS COMPLEXES Union Européenne et la tarification appliquée sera celle d'un VIREMENT INTERNATIONAL HORS UNION EUROPEENNE.

Le site Internet de la Fédération Bancaire Française: "Les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.fr>), contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte...

¹ UE : Union Européenne (pays concernés : Allemagne - Autriche - Belgique - Bulgarie - Danemark - Espagne - Finlande - Grèce - Luxembourg - Irlande - Italie - Malte - Pays-Bas - Portugal - Suède - Royaume-Uni - Chypre - Estonie - Hongrie - Pologne - Rép.Tchèque - Slovénie - Lituanie - Lettonie - Rép.Slovaque - Roumanie).

² SEPA : 27 pays de l'Union Européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.



Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un conseiller



A partir de la plateforme téléphonique Allodis
Depuis la France, au 0 820 33 70 00 (0,12€ TTC/mn)
Depuis l'étranger, au +(33) 3 87 65 87 97
(tarif variable selon le pays et l'opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :



Par Internet, avec Cyberplus
www.bplc.fr



Par SMS avec le 6 11 10
0,35 € par envoi + prix d'un SMS



Par téléphone, avec Tonalité-Plus (serveur vocal)
Depuis la France, au 0 892 68 19 93 (0,34 € TTC/mn)

BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE
Service Satisfaction Clientèle
3, rue François de Curel - BP 40124 - 57021 METZ Cedex I

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE

